



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Avis public est par le présent donné par le soussigné

QU'une consultation publique aura lieu, lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le **9 mai 2022, à 20h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts, situé au 774, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer** pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur le projet de règlement suivant :

1er projet de règlement – Règlement 2022-466 modifiant le règlement de zonage 2009-155 concernant la création de la zone 042-A et l'ajout de l'usage « Camping rustique » comme usage spécifiquement autorisé

QUE cette modification réglementaire vise la zone 021-A et les zones contiguës du plan de zonage;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU' une illustration des zones visées du plan de zonage peut être consultée sur le site internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/amenagement-et-urbanisme/>

QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au <https://carletonsurmer.com/avis-publics/>;

Donné à Carleton-sur-Mer, le 12 avril 2022.

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication et publication dans *Le Hublot* le 15 avril 2022 et sur le site Web le 12 avril 2022)

1^{er} PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON

VILLE DE CARLETON-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-466

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 CONCERNANT LA CRÉATION DE LA ZONE 042-A ET L'AJOUT DE L'USAGE « CAMPING RUSTIQUE » COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de créer la zone 042-A à même la zone 021-A;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le [REDACTED];

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par [REDACTED]
Et résolu à l'unanimité

QUE le 1^{er} projet du règlement 2022-466 soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

SECTION 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La définition suivante est ajoutée à l'article 2.9 du règlement de zonage 2009-155 :

Camping rustique

Camping où les emplacements destinés aux campeurs n'offrent pas de services autres que des aménagements légers ayant un faible impact sur l'environnement, notamment des tables à pique-nique et des toilettes sèches.

ARTICLE 3

L'annexe « A » du règlement de zonage 2009-155 est modifiée par la création de la zone 042-A à même une partie de la zone 021-A qui sera réduite d'autant, tel que représenté à l'annexe « I » faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

L'annexe B (grille des spécifications) est modifiée en créant la zone 042-A.

ARTICLE 5

L'annexe B (grille des spécifications) est modifiée en ajoutant les usages suivants pour la zone 040-A:

- Conservation et récréation extensive
- Agriculture sans élevage
- Agriculture avec élevage

ARTICLE 6

L'annexe B (grille des spécifications) est modifiée en ajoutant l'usage spécifiquement autorisé suivant pour la zone 042-A:

- Camping rustique

ARTICLE 8

Les normes d'implantation et de dimension suivantes sont ajoutées à l'annexe B (grille des spécifications) pour la zone 042-A:

- Marge avant minimale : 5,0 mètres
- Marge arrière minimale : 6,0 mètres
- Marge latérale minimale : 2,0 mètres
- Marge latérale combinée : 6,0 mètres
- Hauteur maximale : 1 étages

ARTICLE 9

La norme de densité suivante est ajoutée à l'annexe B (grille des spécifications) pour la zone 040-A:

- Nombre maximal de logements dans un bâtiment : 1 logements

ARTICLE 10 : Entrée en vigueur

Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- Avis de motion donné le _____ #résolution_____

- 1^{er} projet de règlement adopté par le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le _____ #résolution _____
- 2^e projet de règlement adopté par le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, le _____ #résolution _____
- Adoption du règlement le _____ #résolution _____
- Certificat de conformité adopté par la MRC d'Avignon le _____ #résolution _____
- Avis public d'entrée en vigueur publié le _____

M. Mathieu Lapointe
Maire

M. Antoine Audet
Directeur général et greffier

ANNEXE I

Création de la zone 042-A



Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 2021-466 modifiant le règlement de zonage 2009-155 de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Authentifié ce jour _____

M. Mathieu Lapointe
Maire

M. Antoine Audet
Directeur général et greffier